



www.igluliuqatigiingniq.ca

**Société d'habitation du Nunavut :
Programme d'aide pour l'accès au logement adapté du Nunavut**

PROGRAMME	Programme d'aide pour l'accès au logement adapté du Nunavut
FORMULAIRE 1	Liste de vérification des documents requis
DATE	Le 22 novembre 2024, V1.0

OBJECTIF

La liste de contrôle suivante énonce les exigences minimales en matière de documentation pour chacune des étapes du *Programme d'aide pour l'accès au logement adapté* afin qu'une demande soit prise en compte. L'absence de l'un ou l'autre de ces documents peut ralentir ou empêcher l'approbation ou l'avancement du financement.

Veillez noter que ces documents constituent le minimum requis par la Société d'habitation du Nunavut pour évaluer la proposition et débloquer le financement. La Société d'habitation du Nunavut peut demander des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements; vous pouvez également soumettre des renseignements supplémentaires à la Société à l'avance.



DEMANDE INITIALE



FORMULAIRE 1

Liste de vérification des documents requis

Fournir une version remplie du présent document, indiquant quels documents sont inclus dans la demande.



FORMULAIRE 2

Affidavit

Inclure un affidavit dûment rempli attestant que la personne-ressource indiquée a le pouvoir d'agir au nom du promoteur.



FORMULAIRE 3

Renseignements sur le promoteur

Une version dûment remplie de ce document, indiquant quels documents sont inclus dans le l'application. :

- Nom légal au complet du promoteur
- Renseignements sur l'organisme
- État de la constitution en société
- Structure organisationnelle
- Autres renseignements permettant d'établir que le promoteur est une entité compétente



FORMULAIRE 4

Renseignements sur le projet

Fournir des renseignements concernant votre projet, tels qu'ils figurent dans le Formulaire 4.

*Cette étape de la demande initiale est destinée à tout promoteur intéressé par le programme (une « **déclaration d'intérêt** ») et qui a besoin d'aide pour compléter le reste du processus de demande. La Société d'habitation du Nunavut aidera le promoteur à se familiariser avec les documents requis pour l'analyse et l'approbation. Les promoteurs peuvent sauter cette première étape et passer directement à l'analyse du projet et approbation conditionnelle du financement en fournissant les formulaires 1 à 4 ainsi que les renseignements énumérés dans la partie Analyse et approbation conditionnelle du financement ci-dessous.*

ANALYSE ET APPROBATION CONDITIONNELLE DU FINANCEMENT

○ **Proposition**

Veillez rédiger une description détaillée du projet et de son incidence positive sur le logement adapté au Nunavut. Toute proposition doit contenir :

- Expérience du promoteur
- Lettres de soutien de la collectivité, de la municipalité ou du territoire
- Résumé des sources de financement, des dépenses en immobilisations, des revenus et des dépenses d'exploitation
- Plans opérationnels
- Preuve de l'abordabilité pour les ménages
- Avant-projet sommaire
- Objectifs spécifiques et clauses restrictives relatives à la conception technique, tels que :
 - Objectifs d'efficacité énergétique ou efforts de réduction de la consommation d'énergie
 - Objectifs ou efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Stationnement
 - Accessibilité du bâtiment et des unités
- Détails du terrain, y compris la conformité au zonage
- Liste des contrats relatifs au projet
- Toute autre information à l'appui de votre proposition

○ **FORMULAIRE 5**

Divulgaration de la source de financement

Remplissez le formulaire de divulgation sur le financement en y inscrivant le type de financement, l'adresse postale, les nom et titre de la personne-ressource, le numéro de téléphone et l'adresse courriel pour chaque bailleur de fonds. Un bailleur de fonds peut être une institution financière ou de prêt, une municipalité, un gouvernement territorial, le gouvernement fédéral ou tout autre partenaire financier.

☐ **FORMULAIRE 5**

Pro forma du projet

Un pro forma de projet rempli selon le modèle de la Société d'habitation du Nunavut, ou dans une version acceptable par la Société, qui démontre clairement les éléments suivants :

- Sources de financement, y compris, mais sans s'y limiter : capitaux propres, subventions, contributions, prêts, prêts hypothécaires
- Coûts du financement par emprunt
- Frais d'acquisition et d'aménagement de biens immobiliers
- Budget des dépenses d'investissement (« dépenses de mise en valeur »)
- Frais d'exploitation

UN CONTRAT DE PRÊT ET UNE PREUVE D'AVANCE SUR PRÊT

☐ **Confirmation des terrains**

Fournir la preuve de la vente ou des baux de location des terrains sur lesquels le projet sera construit. Peut comprendre l'un des éléments suivants :

- Copie du bail ou de l'engagement (des engagements) d'achat et de vente
- Recherche de titre, indiquant le nom du promoteur
- Lettre du territoire ou de la municipalité indiquant que des terrains seront mis à la disposition du promoteur pour être utilisés dans le cadre du projet.
- Déclaration d'impôts fonciers.

☐ **Confirmation de tous les partenaires financiers**

Fournir la preuve que tous les partenaires financiers énumérés dans le formulaire pro forma ont accepté de financer les valeurs présentées dans la proposition et le formulaire pro forma. Indiquer les montants du financement et les conditions éventuelles de celui-ci.

☐ **Proposition mise à jour**

En cas de modification ou de mise à jour des renseignements contenus dans la proposition initiale du promoteur ou dans le formulaire pro forma après l'approbation conditionnelle, le promoteur devra présenter des versions actualisées de la proposition et du formulaire pro forma.

☐ **Convention de prêt dûment signée**

L'entente de financement et tous les échéanciers qu'elle comporte doivent être entièrement remplis et réalisés avant tout versement du financement.

☐ **Estimations des coûts**

Fournir la preuve, à la satisfaction de la Société d'habitation du Nunavut, que les estimations des coûts du projet utilisées dans le pro forma sont exactes. Les preuves peuvent prendre les formes suivantes :

- Devis de classe A établi par un métreur
- Contrats pour les travaux

☐ **Confirmation de l'assurance**

Fournir la preuve qu'une assurance suffisante est en place pendant le projet. Fournir des preuves du coût futur de l'assurance du bâtiment pendant les activités d'exploitation.

☐ **Évaluations environnementales d'un site**

Fournir une évaluation environnementale d'un site de phase 1, et de phase 2 le cas échéant.

☐ **Approbations municipales et territoriales**

Fournir des copies de tous les permis de construire.

☐ **Vous devez présenter une preuve que la mise en service a été approuvée en guise de revenus de loyer, le cas échéant.**

